



## **PERMIS DE CONSTRUIRE**

### **Demandes de permis de construire – application FRIAC**

Une nouvelle application web pour la gestion électronique des demandes préalables, des procédures simplifiées et ordinaires de permis de construire, FRIAC (Fribourg Autorisation de Construire) va permettre un traitement informatisé des dossiers de construction ceci dans le courant de l'année.

Lorsque cette application sera en service, probablement durant l'été 2019, les dossiers de demande de permis de construire (ordinaire, simplifiée et préalable) seront à déposer sous forme électronique uniquement, via l'application FRIAC

FRIAC couvrira le processus depuis la demande de permis de construire jusqu'au permis d'occuper.